



INFORMATION IMPORTANTE

COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

RAPPEL DES OBLIGATIONS POUR LES EQUIPES REGIONALES DE JEUNES

A COMPTER DE LA SAISON 2022/2023

« Les équipes participant au championnat régional U20 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

Les équipes participant aux championnats régionaux U16 et U18 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

Les équipes participant aux championnats régionaux U14 et U15 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF2.

Les équipes participant au championnat régional U18 F seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

[...]

- Les équipes participant au critérium régional U13 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2 ».

(Texte voté à 91,76 % lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019 à Cournon d'Auvergne).

CETTE SEMAINE

Rappel Obligations Jeunes	1
Rappel Obligations Statut Arbitrage	2
Tournois Internationaux	3
Clubs	3
Délégations	4
Coupes Sportive Seniors	11
Règlements	14
PV paru récemment sur le site de la LAuRAFoot	15





RAPPEL DE LA COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE CONCERNANT LES OBLIGATIONS INCOMBANT AUX CLUBS POUR LA SAISON 2022-2023 SUR LE STATUT DE L'ARBITRAGE.

- Le renouvellement d'une licence arbitre doit se faire sur footclubs **AVANT LE 31 AOÛT 2022** (toute licence enregistrée après cette date ne permettra pas à l'arbitre de couvrir son club).
- Il est important d'enregistrer la licence même si le dossier médical est incomplet. Vous disposerez ensuite de **SOIXANTE JOURS à compter du 31 août 2022** pour saisir le dossier médical (Le cas échéant, la demande de licence sera automatiquement supprimée).

Pour être désigné par la CRA et les CDA, l'arbitre licencié devra être à jour de son dossier médical.

A SAVOIR :

Lors de la 1ère étude des clubs en septembre 2022, la Commission prendra en compte la date d'enregistrement de la licence afin de déterminer la liste des clubs qui n'ont pas le nombre d'arbitres requis.

Les clubs en infraction auront jusqu'au 28 février 2023, date de la 2ème étude, pour se mettre en règle. Après cette date, la situation des clubs sera irréversible.

CALENDRIER DES EVENEMENTS : SAISON 2022-2023

<u>31 AOÛT 2022</u>	date limite de renouvellement de licence d'arbitre et de changement de statut.
Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAI (31 août 2022) ne couvrent pas leur club pour la saison 2022-2023 (cf. Articles 26 et 48 du statut de l'arbitrage).	
<u>30 SEPTEMBRE 2022</u>	date limite d'information des clubs en infraction.
<u>28 FEVRIER 2023</u>	date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de club - date limite de l'examen de régularisation - date d'étude de la 1ère situation d'infraction.
<u>31 MARS 2023</u>	date limite de publication des clubs en infraction au 28 février.
<u>15 JUIN 2023</u>	date d'étude de la 2ème situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.
<u>30 JUIN 2023</u>	date limite de publication définitive des clubs en infraction.

Toute demande d'information doit être formulée **OBLIGATOIREMENT** par mail à statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr



TOURNOIS INTERNATIONAUX

RÉUNION DU 16 AOÛT 2022

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :

ENT.S. ST PRIEST

Participation à un Tournoi International réservé à la catégorie U14 du 7 au 11 septembre 2022 à Ravenne en Italie.

Autorisation accordée sous réserve du respect des prescriptions relatives au coronavirus en vigueur au moment du tournoi.

Il est par ailleurs préconisé de respecter les consignes sanitaires listées sur le site www.gouvernement.fr

CLUBS

RÉUNION DU 16 AOÛT 2022

INACTIVITÉ PARTIELLE SAISON
2022/2023

531195 – A.S. LA BRIDOIRE – Catégorie Seniors –
Enregistrée le 10/08/22.

NOUVEAU CLUB SAISON 2022/2023

561254 – LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY –
Libre



DELEGATIONS

RÉUNION DU MARDI 16 AOÛT 2022

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

EFFECTIF DELEGUES NATIONAUX

Groupe Accompagnateur (2) : MM. CONSTANDAS, PRAT.

Groupe A (2) : MM. BELISSANT, LERAT.

Groupe A' (2) : MM. HESNI, SABRI.

Groupe B (7) : MM. CALMARD, FRANCOIS, GIRAUD, HOULBRECQUE, RAMON, SPADA, SUSSEY.

Année sabbatique : Mme SPATARI.

COURRIER RECU

District du Puy de Dôme : Demande de Délégué 1er tour Coupe de France. Noté.

Pierre LONGERE,
Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,
Secrétaire de séance.

COUPES

RÉUNION DU MARDI 16 AOÛT 2022

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : Mme Abtisssem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL

COUPE DE FRANCE 2022/2023

Qualifiés au 7ème tour Fédéral : 19 équipes

1er tour : le 28 août 2022 (entrée des clubs R3)

2ème tour : le 4 septembre 2022 (entrée des clubs R2)

3ème tour : le 11 septembre 2022 (entrée des clubs R1 et N3)

Le tirage du 1er tour est en ligne sur le site internet de la Ligue « rubrique Compétitions »

Nombre de Clubs engagés : 921.

RÈGLEMENT :

Article 7.4 du règlement de la Coupe de France : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

- **MODIFICATIONS DE DATE ET HORAIRE** : Les changements de date et horaire doivent être communiqués au service « compétitions » **avant le 19 Août 2022 à 17 heures** ou via FOOTCLUBS.
- **A COMPTER DU 1ER TOUR** : Utilisation **obligatoire** de la FMI et transmission des résultats le dimanche soir avant 20 heures.

MODIFICATION DE RENCONTRES DU 1ER TOUR

Rencontre N° 110 : Lire A.S. MONTREAL LA CLUSE / FC AMBERIEU

Rencontre N° 255 : Lire A.S. DOLON / E.A. MONTVENDRE : Accord des 2 clubs

Rencontre N° 261 : Lire OL ST MONTANAIS / US LUSSAS

Rencontre N° 335 : Lire A.S. MONTAGNY / BOZEL MT JOUET

COUPE DE FRANCE FEMININE 2022/2023

Nombre de Clubs engagés : 139.

Qualifiés au 1er tour fédéral : 8 équipes comme l'an passé, maximum atteint.

- **Tour de cadrage** : le 11 septembre 2022 (club de district)
- **1er tour** : le 18 septembre 2022 (entrée des clubs de R2 F)
- **2ème tour** : le 02 octobre 2022
- **3ème tour** : le 16 octobre 2022 (entrée club de R1 F)
- **4ème tour** : le 30 octobre 2022

D'autre part, nous vous informons que la Commission Régionale se réunira le 18 août prochain afin d'effectuer le premier tirage.

COURRIERS RECUS

US MEYSSE : désengagement en Coupe de France. Noté.

Coupe de France Féminine : Calendrier des rencontres .

Pierre LONGERE,

Abtisssem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



L'AMOUR DU FOOT

COUPES

RÉUNION DU MERCREDI 17 AOÛT 2022.

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e) : Mme Abtisssem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL

COUPE DE FRANCE 2022/2023

2ème Tour de Coupe de France le dimanche 4 septembre 2022 à 15 h

Informations importantes :

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

1. La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
2. Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain.
3. **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**
4. En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

Rencontres du 2ème tour le 04/09/2022

N° match	L'ordre des rencontres en fonction du règlement (voir ci-dessus)			
	N° club	N° match du 1 ^{er} tour paru dans PV	N° club	N° match 1 ^{er} tour paru dans PV ou NOM Club
1		4		19
2		1		5
3		6	541847	F.C. ALLY MAURIAC
4		15		12
5		10	551835	U.S. VALLEE DE L'AUTHRE
6		17	520389	ENT. NORD LOZERE F.
7		14		3
8		18		11
9		16	506350	U.S. MURATAISE
10		7		2
11		9	522494	YTRAC F.
12		13		8
13		23	503566	S.C. LANGOGNE
14		22	526130	U.S. FONTANNOISE
15		36	530348	A.S. CHADRAC
16		35	581299	A.S. ST-DIDIER ST-JUST
17		27	504294	U.S. MONISTROL S/LOIRE
18		30	581280	U.S. SUCS ET LIGNON
19		21	512835	SAUVETEURS BRIVOIS
20		31	506371	A. VERGONGHEON-ARVANT
21		33	520133	U.S. BRIOUDE
22		26	520149	A.S. EMBLAVEZ - VOREY

23		25	516555	OLYMPIQUE RETOURNAC BEAUZAC
24		34		29
25		28		32
26		20		24
27		67	547699	F.C. COURNON D AUVERGNE
28		71	508949	U.S. BEAUMONTOISE
29		54	520289	F.C. CHATEL GUYON
30		78	506507	U.S. ISSOIRE A. DU MAS
31		41	506520	U.S. LES MARTRES DE VEYRE
32		39	510828	CEBAZAT SP.
33		70	520152	C.S. PONT DU CHATEAU
34		63	529030	ESP. CEYRATOISE
35		50	522594	U.S. ST BEAUZIRE
36		40	506518	U.S. MARINGUOISE
37		56	506458	AMBERT F.C.U.S. AMBERTOISE
38		62	506559	U.S. VIC LE COMTE
39		74	563697	DOMES SANCY FOOT
40		55		38
41		44		51
42		42		69
43		48		58
44		57		66
45		65		45
46		43		76
47		77		61
48		52		46
49		47		60
50		59		72
51		53		49
52		64		75
53		73		68
54		101		107
55		83	519999	UNION SPORTIVE VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS
56		88		105
57		109	506255	S.C.AM. CUSSETOIS
58		85		97
59		95		81
60		93	522592	AM.C. CREUZIER LE VIEUX
61		91		108
62		104	520548	U.S. LIGNEROLLES LAVAUT STE ANNE PREMILHAT
63		86		99
64		94		103
65		96		102

66		92		79
67		87	506298	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS
68		89		106
69		37		82
70		84		90
71		100	508742	S.C. ST POURCINOIS
72		80		98
73		110		125
74		111		115
75		112		116
76		113		114
77		117		136
78		137		121
79		119		126
80		122	504391	C.S. LAGNIEU
81		123		124
82		127	580902	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE
83		128		129
84		130		134
85		131		135
86		132		133
87		120	508642	U.S. FEILLENS
88		118	547044	PLASTICS VALLEE F.C.
89		287	580951	MOS3R FOOTBALL CLUB
90		288		293
91		289		290
92		298	523348	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
93		138		139
94		140		141
95		142		143
96		144		145
97		146		148
98		147		149
99		150	546355	F.C. BORDS DE SAONE
100		151	530052	F. C. SAINT CYR - COLLONGES - MONT D'OR
101		152	521795	ESB FOOTBALL MARBOZ
102		153		156
103		154	518461	ET. S. FOISSIAT ETREZ
104		155		157
105		158	517784	ST. AMPLEPUSIEN
106		159		160
107		161		164
108		162	541604	O. DE BELLEROCHÉ

109		163		165
110		166		170
111		167		171
112		168	546317	F.C. CHAPONNAY MARENNES
113		169		181
114		172		187
115		173		190
116		174	523825	F.C. VAL'LYONNAIS
117		175	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON
118		176		184
119		177		182
120		178		188
121		179		180
122		183	553248	A. S. BRON GRAND LYON
123		185	528363	SPORTING NORD ISERE
124		186	523960	ET.S. TRINITE LYON
125		189		191
126		192	520061	O. ST GENIS LAVAL
127		204	526565	DOMTAC FC
128		231	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON
129		212	505605	F.C. LYON FOOTBALL
130		216	504730	A.S. CRAPONNE
131		201	504377	E.S. DE VEAUCHE
132		195	552955	A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON
133		194	544208	F.C. ROCHE ST GENEST
134		213	504278	F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT
135		215	527379	U.S. VILLARS
136		224	525875	SOUS ECOLES LAIQ. ST PRIEST
137		225	563840	U. S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS
138		193	504775	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
139		230	500430	COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE
140		221	552975	ROANNAIS FOOT 42
141		196	590282	SAINT-CHAMOND FOOT
142		199		200
143		197		198
144		202		203
145		205		206
146		207		208
147		209		210
148		211		214
149		217		218
150		219		220
151		222		223

152		226		227
153		228		229
154		233		240
155		242		241
156		238		239
157		234		235
158		236		237
159		243		244
160		246		248
161		247		249
162		267		251
163		250		252
164		253		254
165		258		259
166		271		261
167		262		263
168		264		245
169		265		266
170		255		282
171		260		286
172		268		257
173		270		256
174		274		277
175		278		280
176		232	550020	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL
177		272	551477	ENTENTE CREST AOUSTE
178		273	519780	F.C. CHABEUILLOIS
179		275	540857	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR
180		281	504261	ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE
181		284	504316	AM.S. DONATIENNE
182		285		269
183		276	551992	RHONE CRUSSOL FOOT 07
184		283	500355	U. MONTILIEUNE S.
185		279	504343	F.C. ANNONAY
186		291		294
187		292	528356	A. S. DE DOMARIN
188		295		305
189		296		299
190		297		310
191		301		304
192		302	547080	F.C. VAREZE
193		303	581423	O. NORD DAUPHINE
194		306		313

195		307		308
196		309	550032	F.C. LA TOUR ST CLAIR
197		311		314
198		312	536260	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
199		316		319
200		317		321
201		318		329
202		320	519727	A.S. CHAVANAY
203		300	504713	O. ST MARCELLIN
204		315	544455	F.C. COTE SAINT ANDRE
205		322		324
206		323		326
207		325		327
208		328	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
209		330	504338	U.S. GIEROISE
210		331	546479	ENT.S. DU RACHAIS
211		337	541586	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE
212		336	526437	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY
213		335	552674	ENT. S. DE TARENDAISE
214		332		341
215		339		334
216		340		342
217		344		333
218		345		338
219		346		347
220		343	551005	F. C. CHAMBOTTE
221		348	518607	J.S. CHAMBERIENNE
222		350	548880	F. C. DU FORON
223		351	514894	F.C. CRUSEILLES
224		352	521000	U.S. PRINGY
225		362	522340	U.S. ANNECY LE VIEUX
226		367	530036	ET.S. CHILLY
227		373	504668	U.S. DIVONNAISE
228		377	518058	U.S. SEMNOZ VIEUGY
229		375		357
230		353		359
231		376		349
232		358		361
233		371		354
234		366		360
235		355		356
236		378		363
237		379		381

238		374		380
239		382		364
240		385		368
241		383		372
242		365		370
243		384		369

Pierre LONGERE,

Abtisssem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance

SPORTIVE SENIORS

RÉUNION DU MARDI 16 AOÛT 2022

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

Excusé : M. Bernard VELLUT.

INFORMATIONS

Reprise des championnats Seniors :

- * NATIONAL 3 : Dimanche 28 août 2022
- * REGIONAL 1 : Samedi 17 septembre 2022
- * REGIONAL 2 et 3 : Dimanche 18 septembre 2022

A NOTER :

- Le stage annuel des arbitres de Ligue étant prévu pour le samedi 27 août 2022, les matchs du championnat N3 comptant pour la 1ère journée de championnat se disputeront exceptionnellement le dimanche 28 août 2022. Merci d'en prendre acte.

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

PLANNING DES REUNIONS DE CLUBS EN DEBUT DE SAISON

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat Senior régional à participer à des réunions d'information dites de « rentrée ».

Celles-ci se dérouleront selon le calendrier ci-après :

* Clubs seniors du championnat N3 :

Vendredi 26 août 2022 à 18h00 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

* Clubs Seniors des championnats R1 (poules A et B) et R2 (poules A, B)

Mercredi 31 août 2022 à 18h00 au siège de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE

* Clubs Seniors des championnats R1 (poule C) et R2 (poules C, D et E)

Mardi 30 août 2022 à 18h00 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

* Clubs Seniors du championnat R3 (poules A, B, C et D)

Jeudi 1er septembre 2022 à 18h00 au siège de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE

* Clubs Seniors du championnat R3 (poules E, F, G, H, I et J)

Jeudi 1er septembre 2022 à 18h00 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

COMPOSITION DES POULES

DU CHAMPIONNAT R1

SAISON 2022-2023

Faisant suite au Bureau Plénier du 11 juillet 2022 et à la publication sur le Site Internet de la LAuRAFoot des différentes poules des championnats régionaux pour 2022-2023, la Commission prend acte du changement ci-après intervenu en R1 Seniors :

Inversion : C.S. NEUVILLOIS intègre la poule B et F.C. VAULX EN VELIN intègre la poule C (suite à accord des deux clubs).

Ce changement a été entériné par le Bureau Plénier du 15 juillet 2022.

RAPPEL - LES TYPES D'HORAIRE

3 types d'horaires (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue)

L'horaire légal :

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire légal :

samedi 18h00 en R1
dimanche 15h00 en R2 et R3

L'horaire autorisé :

c'est l'horaire qui nécessite un courrier du club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

Horaire autorisé :

dimanche 14h30 ou 15h00 en R1
dimanche 14h30 en R2 et R3
dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau et avec exclusion du R1)
samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.
Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1.

L'horaire négocié :

C'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe **jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours** le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe **jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours** le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période **dite d'exception** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord

explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

RAPPEL – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIER DES CLUBS (HORAIRES)

REGIONAL 1 – Poule A :

* A. AM LAPALISSE (506269)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi soir à 20h00 au stade Abel Chervier à Saint Prix (03)

* AC. S. MOULINS FOOTBALL (581843)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi soir à 19h00 au stade Hector Rolland, terrain n°1, à Moulins.

REGIONAL 2 – Poule B :

* ROANNAIS FOOT 42 (552975)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi soir à 19h00 au Stade Mallevall (pelouse naturelle) à Roanne.

REGIONAL 2 – Poule C :

* F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR (540857)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi soir à 19h00 au stade municipal de Puy Saint Martin.

REGIONAL 2 – Poule D :

* COTE CHAUDE SP. SAINT ETIENNE (500430)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi soir à 19h00 au stade Auguste Dury à Saint Etienne.

* L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (504775)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi soir à 19h00 au Complexe Sportif Des Ollières à l'Etrat.

REGIONAL 2 – Poule E :

* Ent. S. DE TARENTEISE (552674)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se

disputeront le samedi soir à 19h00 au stade Joseph Bardossier à Moutiers.

* PLASTIC VALLEE F.C. (547044)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi soir à 19h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Intercom. Sud à Bellignat.

REGIONAL 3 – Poule C :

* F.C. ESPALY (523085)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (2) se disputeront le samedi soir à 20h00 au stade Le Viouzou d'Espaly Saint Marcel, à l'exception de la rencontre du

05/03/2023 contre BOURBON Sportif.

REGIONAL 3 – Poule H :

* U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES (504671)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi soir à 19h00 au Parc des Sports R. Troussier à Décines Charpieu.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance

**SOYONS SPORT
RESPECTONS L'ARBITRE**



REGLEMENTS

RÉUNION DU 17 AOÛT 2022

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la

trésorerie (relevé n° 5 de la saison 2021-2022) et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune saisie de demande de licence ne peut être effectuée pour la saison 2022/2023 et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter et participer aux compétitions officielles de la saison 2022/2023 tant que la situation ne sera pas régularisée :

512250	U.S. VONNASIENNE	8601
551599	CHATEAU FOOTBALL CLUB	8601
552561	FOOTBALL CLUB DE BELLEY	8601
560321	MONTLUEL FOOT CLUB	8601
580583	MIRIBEL FOOT	8601
882081	FOOT5 CLUB SO CLUB	8601
544257	VETERANS F.C. SILLANS	8602
552202	GAZELEC OMINISPORTS	8602
554434	FC ROCHETOIRIN	8602
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS	8602
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO	8602
564092	GRENOBLE FUTSAL	8602
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	8602
581081	RACING CLUB ALPIN FUTSAL	8602
581535	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN	8602
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE	8602
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL	8602
582073	FUTSALL DES GEANTS GRENOBLE	8602
609367	C.O.S.CATERPILLAR GR	8602
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE	8602
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO	8602
664082	UMICORE FOOT	8602
682488	A.T.S.C.A.F ISERE	8602
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602
848046	FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS	8602
580660	A.S. ROMANAISE	8603
581907	F. C. BATHERNAY	8603
581941	AC. DE FOOT YACCOUB	8603
581982	SPORTING FUTSAL GOUBETOIS	8603
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603

603986	R.P.T. SPORTS VALENC	8603
615673	CLUB FOOT ENTREP TOULAUDAINES	8603
560559	ANZIEUX FOOT	8604
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS	8604
582138	ASSOCIATION STEPHANOISE MULTISPORTS	8604
582486	RENCONTRE DES PEUPLES	8604
611189	FC C.HOSP GAL ST CHA	8604
614387	C.S. DES TRAMINOTS STEPHANOIS	8604
653060	U FOOTBALLEURS DU CHAMBON FEUGEROLL	8604
853600	AB FOOTBALL TERRENOIRE	8604
538622	F.C. ANDEOLAIS	8605
541676	FC CORMORIENS DE LYON	8605
541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP	8605
549914	GONES FUTSAL CLUB LYON	8605
549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE	8605
564024	SPORT DANS LA VILLE	8605
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605
564091	ALL STAR SOCCER	8605
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605
609191	AS ATOCHEM ST FONTS	8605
614196	AIR SPORT REXROTH VENISSIEUX	8605
660337	BPNL.FC	8605
663929	AS AMALLIA	8605
682043	AS DHL LYS	8605
682121	A. S. COURTHIAL VERPILLERE	8605
690374	PLISKA FOOTBALL CLUB	8605
690582	AS FOOT SERV INFRA. DEFENSE LYON	8605
841949	A. RENAULT SP.F.	8605
847171	CERCLE FRANCO ITALIEN VAULX EN V	8605

849801	F.C. SAINT POTHIN	8605
860326	BANDE DE POTES	8605
860598	FOOTBALL OLYMPIQUE COUZONNAIS SPORT	8605
863932	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605
882048	A.S. LA VICTOIRE	8605
882491	ASSOCIATION CULTURELLE AFRICAINE DE	8605
504396	COGNIN SPORTS	8606
554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606
581265	CHAMOIX SPORT FOOT	8606
582375	ATHLETIC CLUB FUTSAL	8606
564119	INTERNATIONAL ACADEMY OF FOOTBALL	8607
580791	GAILLARD FUTSAL	8607
581127	A. S. DE FERNEY-VOLTAIRE	8607
609420	ASSOCIATION SPORTIVE GGB	8607
506294	ST DESIRE US	8611
508950	MOULINS PTT	8611
520000	EBREUIL US	8611
535017	LIMOISE FC	8611
581761	NOYANT CHATILLON F.C.	8611
582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
516807	TALIZAT AS	8612
529891	LUGARDE AS	8612

532453	MOUSSAGES FC	8612
526939	COHADE CO	8613
541413	LA CHAPELLE D'AUREC	8613
563708	VILLENEUVE D ALLIER ST ILPIZE AS	8613
563712	DEVES FOOT 43	8613
582591	GROUPEMENT JEUNES HAUT PAYS VELAY	8613
653716	MICHELIN ASL	8613
508947	ST ANGEL ESP	8614
530800	VERNINES US	8614
537877	MIREFLEURS FC	8614
547363	ISSOIRE 2 FC	8614
581497	THIERS FUTSAL CLUB	8614
582228	LAQUEUILLE R. C	8614
582590	LEMPDES SPORTS FUTSAL	8614
680761	FOOT ROUTES 63	8614

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation : par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission,

Khalid CHBORA

Secrétaire de la Commission,

Bernard ALBAN

**COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET
INSTALLATIONS SPORTIVES**

Compte-rendu du 13 Juillet 2022

CLIQUEZ ICI